



VILLE DE SAINT-LEU

JUILLET 2020

# La Lettre du Conseil Municipal de Saint-Leu

RETROUVEZ L'INFORMATION OFFICIELLE DE VOTRE COMMUNE

Lettre d'information  
de la Mairie de Saint-Leu  
Juillet 2020

## Votre Conseil Municipal



### L'Édito du Maire



*Chères Saint-Leusiennes,  
Chers Saint-Leusiens,*

Lors des élections municipales de 2020, **vous nous avez accordé votre confiance pour mener à bien la destinée de notre commune.**

Nous vous en remercions, nous mesurons pleinement la responsabilité qui est là nôtre et nous sommes déterminés **à relever, avec vous, les défis qui nous attendent.**

Le 5 juillet dernier s'est tenu le Conseil municipal d'installation. Il a notamment été procédé à l'élection du Maire et des adjoints.

Depuis, les choses se mettent progressivement en place. Le 17 juillet, c'est le conseil communautaire du TCO qui a été installé. La Ville de Saint-Leu compte dix conseillers communautaires dont deux Vice-présidents.

**Nous restons attachés, plus que jamais, au travail avec les différents partenaires,** l'intercommunalité en fait partie et demeure en première ligne. C'est dans ce sens que nous travaillons avec nos collègues des autres villes.

Nous évoluons dans un contexte très particulier, incertain, où le risque sanitaire demeure encore très présent et où la crise économique et sociale fragilise des pans entiers de notre société.

C'est dans ce contexte que sera présenté le budget pour les mois qui viennent. Mais nous voulons voir au-delà, donner des perspectives à plus long terme.

Le cadre de travail se pose, secteur par secteur. Aussi, nous aurons **d'ici la fin de l'année, la feuille de route opérationnelle pour les six ans à venir.**

L'action que nous menons pour Saint-Leu, elle est à faire avec chacun d'entre vous. **Nous aurons à nous rencontrer pour échanger sur ces sujets qui concernent votre quotidien, notre cité et son devenir.**

Nous souhaitons déjà vous présenter l'ensemble des Conseillers municipaux de Saint-Leu ainsi que leurs délégations.

Avec dévouement et au nom de l'ensemble des élus de Saint-Leu,

**Chaleureusement,  
Bruno Domen, Maire de Saint-Leu.**





VILLE DE SAINT-LEU



**Bruno Domen,**  
Maire de Saint-Leu

## COMPOSITION ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Votre Maire

Le Conseil municipal de Saint-Leu est composé de **39 membres** à **la même majorité**. En effet, la liste dont ils sont issus a obtenu lors des dernières élections municipales, 100% des voix.

Les conseillers municipaux qui se sont réunis **le 5 juillet 2023** sont **11 adjoints**, au nombre de **11**. Le Maire de Saint-Leu a participé à l'ensemble des élus du Conseil municipal dont il est composé, ci-dessous.

### Vos Adjoints



**Pierre GUINET**  
Finances RH  
Police administrative



**Nadège BERNON**  
Affaires scolaires



**Brigitte DALLY**  
Politique de la ville  
et proximité



**Philippe LUCAS**  
Développement durable  
et environnement



**Jacqueline SILOTIA**  
Solidarité, lutte contre  
les exclusions et les  
inégalités

### Vos Conseillers Municipaux



**Marie ALEXANDRE**  
Seniors



**Armande PERMALNAICK**  
Culture et patrimoine



**Marie Annick HAMILCARO**  
Petite enfance



**Josian ZETTOR**  
Travaux Infrastructures



**Nadine PLANESSE**  
Eau potable et eaux  
usées



**Elie LEAR**  
Hygiène, sécurité et  
accessibilité



**Sylvie FERARD**  
Animation et gestion  
des salles municipales



**Dominique ABAR**  
Entreprises  
et professions libérales



**Bruno LAURET**  
Logement et habitat



**Brigitte DOMPNY**  
Prévention-santé et  
handicap



**Jean Paul EUZET**  
Préservation du littoral,  
aménagement du port et  
pêche



**Suzelle BARBIN**  
Droit des femmes



**Stéphane VIRAMA**  
Éclairage public et  
développement  
numérique



**Marie Josée SINAPAYEL**  
Participation  
citoyenne



**Christophe MULQUIN**  
Fêtes à vocation  
culturelle

élus qui appartiennent tous à la  
« Avec vous, pour Saint-Leu » a  
des suffrages exprimés.

et dernier ont élu en leur sein les  
r la suite donné des délégations  
fait état dans le trombinoscope

## Contactez-nous

Email : [secretariatdeselus@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariatdeselus@mairie-saintleu.fr)

Téléphone : 0262 34 28 34



**Rahfick BADAT**  
Aménagement et  
urbanisme



**Gisèle BELIN**  
Accompagnement  
des familles  
endeuillées et  
cimetières



**Jimmy AUBIN**  
Sport



**Marie Claude  
ANAMALE**  
Vie associative



**Bertrand MAILLOT**  
Valorisation des  
Hauts



**Jacky CODARBOX**  
Travaux  
Superstructures

## Intercommunalité : 10 élus Saint-Leusiens siègent au TCO

En même temps que les élections municipales, ont eu lieu, au suffrage universel direct, **les élections communautaires**. La Ville de Saint-Leu fait partie, avec Trois-Bassins, Saint-Paul, le Port et la Possession de la même intercommunalité, à savoir le TCO (Territoire de la Côte Ouest).

10 élus de Saint-Leu siègent au TCO, aux côtés de leurs homologues des autres villes. Il s'agit de M. Bruno DOMEN, Mme Marie ALEXANDRE, M. Pierre GUINET, Mme Brigitte DALLY, M. Philippe LUCAS, Mme Jacqueline SILOTIA, M. Rahfick BADAT, Mme Armande PERMALNAICK, M. Jacky CODARBOX, Mme Marie Annick HAMILCARO.



**Fabrice ELLIN**  
Agriculture



**Pascaline SORET**  
Amélioration du  
service public



**Roland FELICITE**  
Mobilités durables



**Mylène VEMINARDI**  
Réglementation des  
espaces marins



**Wei Ming LEE-AN-NIAYE**  
Commerce



**Nicolette ZITTE**  
Environnement marin  
et qualité de l'eau



**Marie Claire VION**  
Développement  
économique et  
tourisme



**Serge MARIVAN**  
Coopération  
régionale



**Marjorie LENCLUME**  
Jeunesse



**David RENÉ**  
Errance animale



**Marie Claude  
LALLEMAND**  
Famille



**Claudio HODGI**  
Prévention de la  
délinquance

# Mercredi Jeunesse

La Municipalité de Saint-Leu organise les activités « mercredi jeunesse » dans les écoles maternelle et élémentaire de Piton, primaire de la Pointe des Châteaux et primaire du Plate du 26 août au 16 décembre 2020 (hors vacances scolaires et jours fériés).

**Les accueils seront assurés si la situation sanitaire le permet.**



## Comment s'inscrire

**Les inscriptions se dérouleront en 2 étapes**

Préinscription téléphonique obligatoire

### Accueil téléphonique

06 92 25 62 08  
06 92 07 18 50  
02 62 71 11 37

*Jusqu'au vendredi 07 août 2020 de 8h à 16h (fermeture des bureaux le vendredi à 15h00).*

## Modalités de paiement

**Les inscriptions de vos enfants seront validées sous réserve de :**

- vérification des pièces justificatives
- finalisation du dossier
- règlement des frais d'inscription



**Port du masque obligatoire dans les lieux publics**

## Dates et lieu de paiement

- Centres maternel et élémentaire de Piton : du lundi 10 au mardi 11 août 2020 de 8h00 à 16h00 au Service Proximité situé au 2 bis rue de l'Eglise 97424 Piton Saint-Leu (au dessus de l'église de Piton).
- Centres maternel et élémentaire de la Pointe des Châteaux : du jeudi 13 août 2020 de 8h00 à 16h00 au vendredi 14 août 2020 de 8h00 à 15h00, au Service Enfance Jeunesse situé au 3 rue de l'Etang 97436 Saint-Leu (à côté de l'école élémentaire de St-Leu centre).
- Centres maternel et élémentaire du Plate : le lundi 24 août 2020 de 8h00 à 16h00 à la Plateforme des Services du Plate..

## Informations complémentaires

- Les inscriptions sont obligatoires et doivent être effectuées à chaque semestre.
- Les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans peuvent être inscrits aux activités « mercredi jeunesse » du 2nd semestre 2020.
- Les places sont limitées pour les différentes activités proposées.
- Les dossiers d'inscription doivent être dûment renseignés (la fiche de renseignement recto/verso et la fiche sanitaire) datés, signés et accompagnés du règlement des frais d'inscription.
- En cas d'indisponibilité, les responsables légaux de l'enfant peuvent désigner une personne de leur choix pour effectuer les démarches d'inscription à leur place à condition de fournir obligatoirement une lettre de procuration.

• **PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION :** certificat médical récent stipulant que les vaccinations de l'enfant sont à jour, copie du PAI établi avec l'école (uniquement pour les enfants concernés), copie de l'AAEH (seulement pour les enfants bénéficiaires), copie du jugement du tribunal en cas de divorce ou de séparation.

• **PIÈCES OBLIGATOIRES À PRÉSENTER LORS DE L'INSCRIPTION :** justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois, livret de famille, justificatif de revenu (avis d'imposition et 3 dernières fiches de paie ou attestation ASSEDIC ou attestation RSA datant de moins de 3 mois) et assurance extra-scolaire.

- Le paiement s'effectue auprès du régisseur par espèces ou chèque.

- Les enfants n'ayant pas obtenu de places lors de la période des pré-inscriptions seront inscrits sur une liste d'attente. En cas de désistement, le service prendra contact avec les familles.

- Le remboursement des frais d'inscription se fait sous certaines conditions : en cas de maladie, d'hospitalisation ou de départ du département. Justificatif à joindre obligatoirement à la demande.

\* La Caisse d'Allocations Familiales cofinance les accueils de loisirs sans hébergement mis en place par la Commune de Saint-Leu

